



Châteauneuf  
SUR Loire

Mieux informer pour mieux protéger

A CONSERVER

Document d'Information Communal sur les **RISQUES MAJEURS**



Le « Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs » (DICRIM) recense les réflexes d'urgence que chacun d'entre nous doit avoir en cas de phénomène grave, pouvant mettre en danger notre propre vie, mais aussi celle de tous ceux dont nous sommes solidaires ou proches en temps normal.

La plaquette que nous vous adressons doit être lue, comprise et conservée en bonne place avec vos numéros d'urgence, avec tous vos documents d'importance.

Même si le site de Châteauneuf-sur-Loire présente des risques localisés en cas d'inondation, notre mémoire doit rester imprégnée des grandes tragédies liées au fleuve.

D'autres dangers inhérents à la vie actuelle et future ne doivent pas être oubliés, ils peuvent se matérialiser à tout instant.

Soyons prêts à réagir efficacement, solidairement. Le geste d'entraide est celui qui, très souvent, sauve.

Avec ce document, soyez acteur de la vie collective en vous rappelant que la vie quotidienne n'est pas forcément un long fleuve tranquille.

Loïs LAMOINE  
Maire de Châteauneuf-sur-Loire  
Vice-Président de la Communauté de Communes des Loges

# SOMMAIRE



## LE RISQUE D'INONDATION

PAGE 4



## INTEMPORIES HIVERNALES ET CANICULE

PAGE 8



## RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

PAGE 11



## LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

PAGE 12



## LE RISQUE NUCLÉAIRE

PAGE 14



## ORGANISATION MUNICIPALE DE CRISE

PAGE 15

## CONTACTS UTILES

PAGE 16



# INTRODUCTION

## L'INFORMATION PRÉVENTIVE

L'article L.125-2 du Code de l'Environnement précise que les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs.

On appelle **risque majeur**, un évènement dangereux ayant des implications sur une zone présentant des enjeux humains, économiques ou environnementaux.

Il existe deux grandes familles de risques majeurs :

- **les risques naturels** : avalanche, inondation, feu de forêt, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique.
- **les risques technologiques** : risques industriels, nucléaires, biologiques, transport de matières dangereuses.

L'objectif de ce document est de vous informer et de vous sensibiliser aux risques naturels et technologiques présents sur la Commune et aux mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

# un homme averti en vaut deux

Les risques identifiés sur la Commune de Châteauneuf-sur-Loire sont :

- Risque inondation par la Loire
- Risques climatiques : intempéries hivernales exceptionnelles, tempêtes, orages, canicule, retrait-gonflement des argiles.
- Transport de matières dangereuses : RN 2060, voie ferrée, réseau gazoduc.
- Risque nucléaire (Châteauneuf-sur-Loire n'est pas dans la zone couverte par un Plan Particulier d'Intervention - PPI).





# LE RISQUE D'INONDATION

La Commune de Châteauneuf-sur-Loire est peu vulnérable aux inondations. 328 hectares (soit 8 % de la superficie de son territoire) sont situés en zone inondable et concernent une trentaine de personnes et 13 habitations.

Seules les zones basses de la Commune sont inondables :

- Le Grand Val
- La Ronce
- Le Quai Penthievre, La Rampe du Haut Quai
- Les Terres du Château
- Le bas de la rue Paul Carpentier jusqu'à la piscine intercommunale
- L'Herbe Verte.



Une inondation d'une forte intensité reste toujours probable. Il convient donc d'en prendre conscience pour mieux s'en protéger.

**La Loire connaît TROIS TYPES DE CRUES :**

- **Les crues d'origine océanique.** Elles font suite à d'importantes pluies généralisées sur le bassin de la Loire.
- **Les crues d'origine cévenole.** Elles résultent de précipitations orageuses très soutenues d'origine méditerranéenne survenant en automne ou plus rarement au printemps sur les Cévennes et les hauts bassins de la Loire et de l'Allier. La crue de 2003 était une crue cévenole. (300 mm d'eau en 24 heures en amont de Nevers).
- **Les crues mixtes.** Elles résultent de la concomitance entre les crues océaniques et cévenoles.

Châteauneuf-sur-Loire peut être inondé par débordement direct de la Loire en crue cévenole et mixte.

**Trois grandes crues au XIXe siècle**

- 1846 (7 m 12 à l'échelle de Gien)
- 1856 (7 m 19 à l'échelle de Gien)
- 1866 (7 m 19 à l'échelle de Gien)



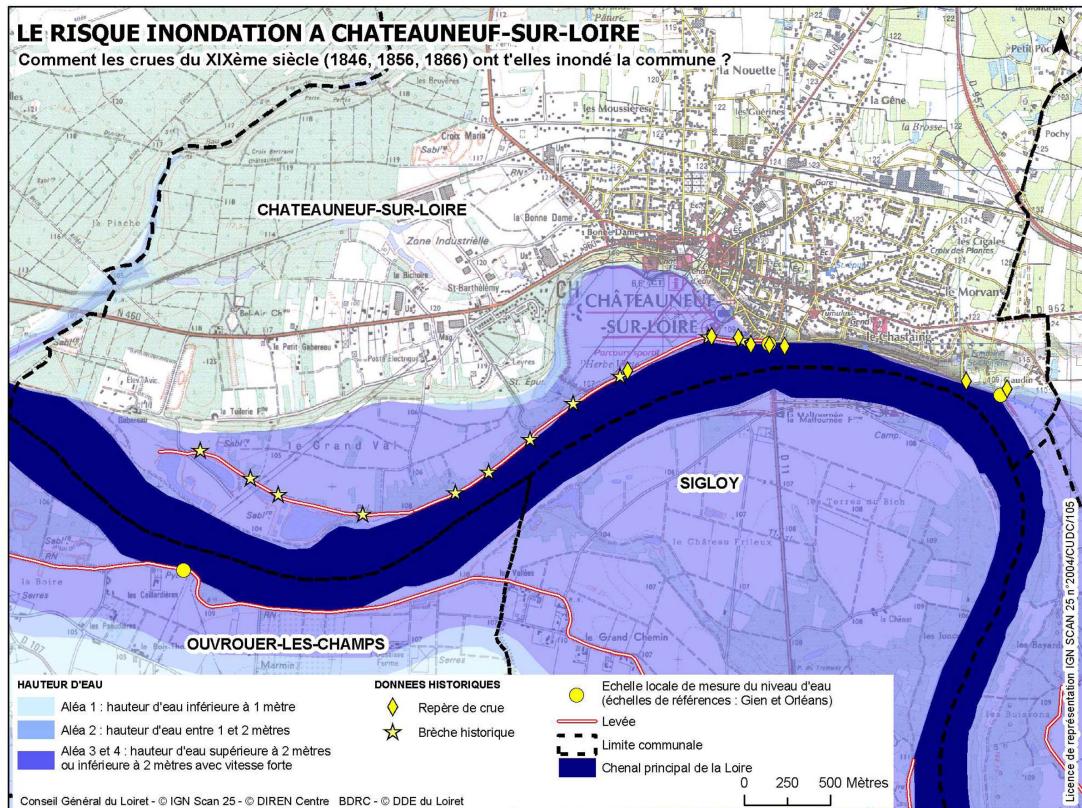
*Crédit photo : OT Châteauneuf-sur-Loire - Crue Loire 2003*



Marques des 3 grandes crues du XIXème siècle visibles  
[Rampe du Haut Quai]



Echelle de crue Quai Penthievre



Les inondations du XIXème siècle ont provoqué de nombreuses brèches dans les levées inondant le Grand Val et la Ronce.



## LA CRUE DE 2003

En décembre 2003, la Loire a atteint une cote de 5 m 10 à l'échelle de Gien et 3 m 90 à l'échelle de Châteauneuf. La route de Châteauneuf à Sigloy a été coupée au niveau du passage du « riot » inondé. La route de Germigny-des-Prés a également été inondée et coupée à la circulation.

Crédit photo : OT Châteauneuf-sur-Loire  
Crue Loire 2003



# 4m à l'échelle de Gien = cote d'alerte pour Châteauneuf-sur-Loire



Elle est graduée de 0 à 4m50



## CRUE DÉCEMBRE 2003

GIEN CHATEAUNEUF

**5,10**

**3,90**



## COMMENT SE TENIR INFORMÉ DU NIVEAU DES INONDATIONS ?



## LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION CONTRE L'INONDATION

### L'annonce de crue

Le réseau CRISTAL (Centre Régional Informatisé par Système de Télémesure pour l'Aménagement de la Loire) permet de surveiller en permanence l'ensemble des données hydrométriques.

La prévision des crues est assurée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL CENTRE) qui centralise les données du réseau CRISTAL.

Une crue importante peut être annoncée deux jours avant qu'elle ne touche notre commune.

Lorsque la cote d'alerte est atteinte, soit 4 mètres à l'échelle de Gien, le Préfet du Loiret prévient le Maire par l'intermédiaire des services chargés de la transmission des messages d'alerte.

### La maîtrise de l'urbanisation en zone inondable

Le plan d'occupation des sols de la Commune de Châteauneuf-sur-Loire intègre les dispositions du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI). Ce document a une valeur réglementaire. Il interdit ou réglemente les nouvelles constructions en zone inondable. Les secteurs sont classés par aléa, en fonction de la hauteur d'eau et de la vitesse du courant en cas de crue. Le PPRI est consultable en mairie.

## L'aménagement de la Loire

En cas de fortes crues, le barrage écrêteur de Villerest permet de réduire le débit maximal de la Loire et de gagner quelques centimètres sur le niveau du fleuve. Le débit de pointe de la crue de décembre 2003 aurait été identique à celui de 1907 sans le barrage de Villerest. Celui-ci est situé près de Roanne, dans le Département de la Loire.

## Le renforcement des levées de la Loire et l'entretien du lit



Depuis 1970, un programme de renforcement des levées a été engagé par l'Etat. Ces opérations de renforcement des digues consistent à renforcer les pieds de levées, notamment dans les méandres du fleuve ; là où la force du courant érode le plus. D'autres actions concernent les hauts de digues et les déversoirs. Des opérations d'entretien du lit sont conduites pour assurer un meilleur écoulement de l'eau en cas de crue.

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### Avant

- Prenez conscience qu'une crue majeure reste probable
- Mettez hors d'eau (si possible) vos papiers administratifs et vos biens précieux
- Prévoyez vos moyens d'évacuation et d'hébergement ou renseignez-vous des lieux d'hébergements prévus à cet effet par la commune
- Consultez le PPRI de la commune pour connaître la hauteur d'eau dans votre habitation
- Disposez d'un éclairage de secours et de radio à piles
- Bien évaluer la valeur de vos biens et de votre mobilier (photos, factures...)

### Au moment de l'alerte

- Informez-vous pour connaître l'évolution de la situation
- Disposez d'une réserve de produits alimentaires et d'eau en bouteille
- Surélevez vos meubles ou montez les à l'étage si votre habitation en est dotée
- Limitez vos appels téléphoniques : libérez les lignes pour les secours
- N'empruntez pas les ascenseurs dans les immeubles
- Tenez-vous prêt à évacuer votre habitation sur demande expresse des autorités
- Coupez les réseaux (eau, gaz, électricité) et fermez fenêtres et volets
- Ne vous engagez pas sur une route inondée

### Après la crue

- Attendez l'ordre des autorités pour réintégrer votre maison
- Séchez et désinfectez vos pièces inondées
- Assurez le chauffage de vos pièces
- Effectuez un état des dommages causés par l'inondation (informations à fournir à la mairie et à votre assureur)



# INTEMPIÉRIES HIVERNALES ET CANICULE

## LES PÉRIODES DE GRAND FROID

On parle de grands froids lorsque les températures deviennent négatives durant plusieurs jours.

Les intempéries hivernales peuvent se caractériser par de fortes chutes de neige ou des périodes de grands froids. L'enneigement et le verglas rendent les conditions de circulation particulièrement difficiles. Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

L'information est diffusée par les médias et les serveurs Internet de Météo-France.

En période hivernale, des services d'astreinte sont opérationnels. Les gestionnaires routiers appliquent les dispositions prévues dans leur dossier d'organisation de la viabilité hivernale.

**LES INTEMPIÉRIES HIVERNALES NE SE MAÎTRISENT PAS,  
MAIS DES MESURES PEUVENT ATTÉNUER LEURS CONSÉQUENCES.**

### CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Assurez la mise hors gel de vos canalisations d'eau et compteurs d'eau
- Dégagez l'accès à votre habitation
- Renseignez-vous sur l'état du réseau routier ([www.loiret.com](http://www.loiret.com) / tél : 02 38 25 45 45)
- Evitez les déplacements non indispensables. Soyez prudent et vigilant
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre

Credit photo : CG45



## LA CANICULE

On parle de canicule lorsque persistent de fortes chaleurs durant plusieurs jours et que les températures nocturnes restent élevées.

En moyenne sur trois jours, lorsque la température maximale devient supérieure à 34°C et la température minimale supérieure à 19°C, un plan national canicule est déclenché.

Ce plan a pour objectif d'activer pendant la période d'été, un dispositif de vigilance et d'intervention auprès des personnes les plus vulnérables (personnes âgées, handicapées, populations fragiles).

Les personnes vulnérables et/ou isolées peuvent se faire recenser en mairie (tél : 02 38 58 41 18) afin de bénéficier d'une assistance en cas de besoin. Vous pouvez également appeler du 1er juin au 31 août le numéro vert : 0800 06 66 66.

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif

- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes
- Evitez de pratiquer une activité physique
- Ne pas hésiter à vous faire aider

## LA TEMPÊTE

On parle de tempête lorsque les vents atteignent ou dépassent des vitesses moyennes de 90 km/h. C'est le degré 10 de l'échelle de Beaufort qui en compte 12. Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression) où se confrontent deux masses d'air. Cette confrontation engendre une pression très élevée, à l'origine de vents violents, accompagnés le plus souvent par des précipitations intenses (pluie, grêle). La durée des tempêtes varie de quelques heures à quelques jours.

L'ensemble du département est exposé au risque de tempête. La tempête du 26 décembre 1999 est l'évènement récent le plus marquant avec des rafales à 150 km/h ayant provoqué des dégâts importants dans le Loiret.

### Les mesures de prévention et de protection

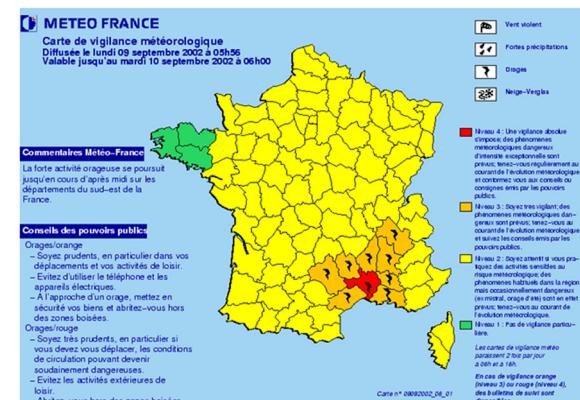
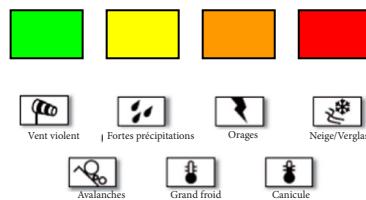
Soyez prudent, informez-vous !

METEO France établit deux fois par jour (à 6 heures et à 16 heures) une carte de vigilance informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures. Les services de la Protection Civile informent le Préfet qui transmet l'alerte au Maire, chargé de mettre en oeuvre les mesures de protection adéquates.

Information disponible en permanence sur le site [www.meteofrance.com/vigilance/index.html](http://www.meteofrance.com/vigilance/index.html)

La lecture de la carte s'effectue à deux niveaux :

- Les couleurs pour mesurer le niveau de risque
- Les symboles pour repérer la nature du danger





Tempête de décembre 1999 dans le parc du Château



## Avant

- Renseignez-vous sur les prévisions météo
- Mettez à l'abri les objets susceptibles de s'envoler
- Mettez à l'abri les animaux domestiques, le bétail...
- Restez à l'abri

## Pendant la tempête

- Ne montez pas sur un toit
- Déplacez-vous le moins possible
- Renseignez-vous sur l'état des routes : [www.bison-fute.equipement.gouv.fr](http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr) sur le 3615 route ou 3615 autoroute ou sur France Bleu Orléans : 100.9

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

## Après

- Tenez-vous informé des consignes données par les autorités
- Repérez les dangers (objets prêts à tomber, fils électriques)
- Coupez les branches et arbres qui menacent de tomber
- Evaluatez les dommages

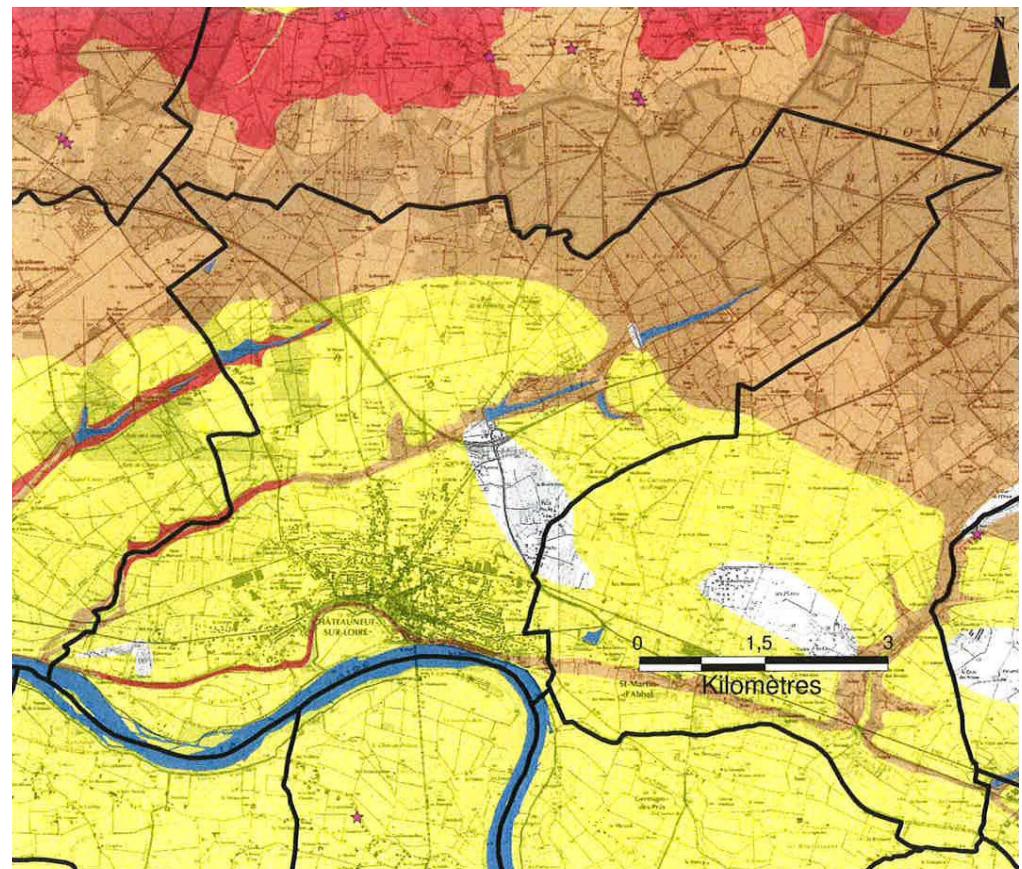
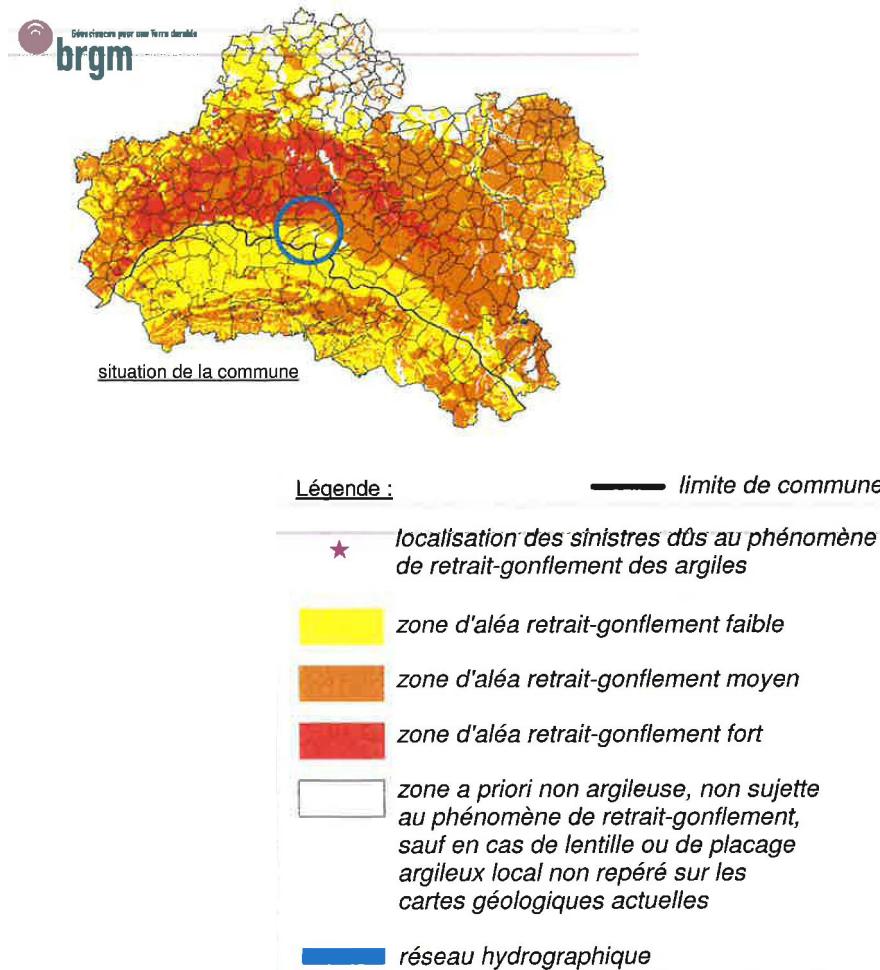
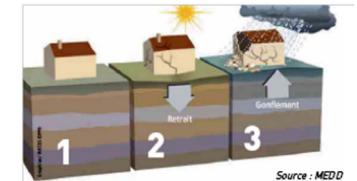


# LE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles est la conséquence d'un changement d'humidité des sols argileux. Les argiles sont capables de fixer l'eau disponible mais aussi de la perdre en se rétractant en cas de sécheresse.

Ce phénomène peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures) pouvant rendre inhabitables certains locaux. Ce phénomène a particulièrement affecté le Département du Loiret, suite à la canicule de 2003.

La Commune de Châteauneuf-sur-Loire se situe dans une zone d'aléa retrait-gonflement faible.





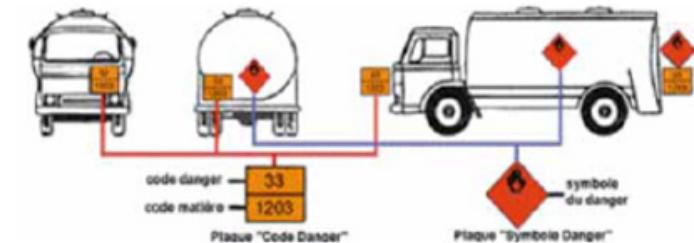
# LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque transport de matières dangereuses appelé aussi T.M.D peut survenir en cas d'accident impliquant une unité mobile (sur une voie routière, ferroviaire, fluviale) ou par lien fixe (gazoduc, oléoduc). Une matière dangereuse est une substance susceptible par ses caractéristiques physico-chimiques (toxicité, réactivité) de présenter un danger grave pour l'homme et son environnement.

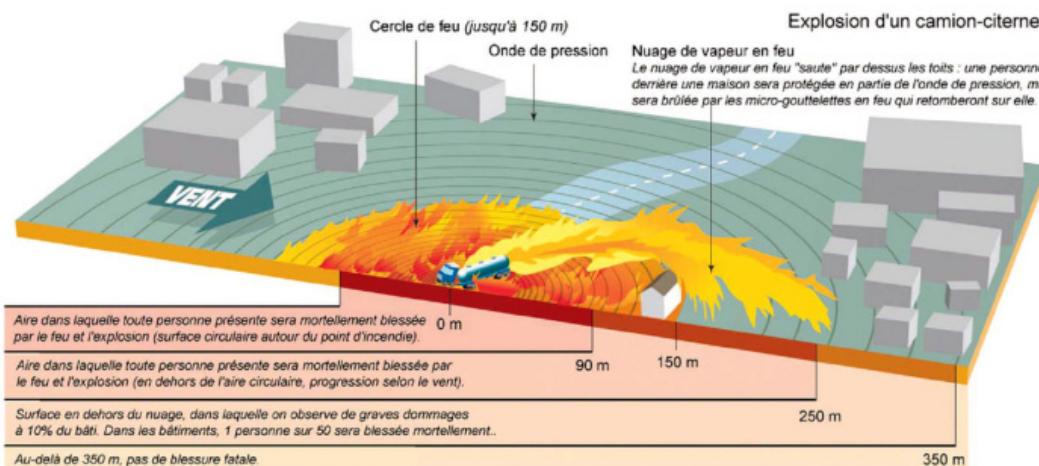
Les risques, pour Châteauneuf-sur-Loire, peuvent être dus principalement au :

- transport poids lourds par la RN 2060
- transport ferroviaire : ligne de fret Orléans-Châteauneuf
- rupture accidentelle de la canalisation de transport gaz passant au Nord de la commune

Les véhicules transportant des matières dangereuses sont équipés de plaques permettant aux secours, en cas d'accident, d'adapter leur intervention. Ces plaques évoquent le type de danger et le type de produit et son niveau de dangerosité.



## RECONNAÎTRE LES REPÈRES



Numéro d'identification du danger

▶ **336**  
**1230**

Numéro d'identification matière

▶

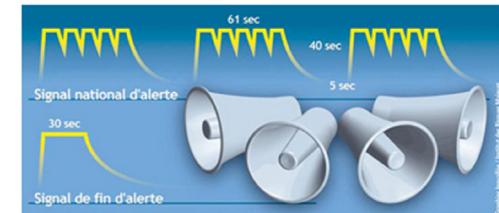
Type(s) de danger

# LES DANGERS

- **L'EXPLOSION** déclenchée par un choc ou une étincelle sur des produits hautement inflammables ou explosifs. Elle peut blesser par onde de choc ou projection de débris, elle peut aussi souffler des constructions.
- **L'INCENDIE** des produits pétroliers ou chimiques enflammés suite à l'accident. Outre la propagation de l'incendie, ils peuvent également provoquer des fumées toxiques.
- **LA DISPERSION** d'un produit, suite au renversement ou la rupture du container : les matières dangereuses vont se répandre dans l'air, sur le sol ou dans l'eau (rivière et nappe phréatique). La diffusion dans la nature de produits toxiques justifie le déclenchement d'une alerte.

## L'ALERTE EST DONNÉE PAR LA SIRÈNE

Le signal de début d'alerte consiste en 3 cycles successifs d'un son modulé en fréquence d'une durée de 1 minute et 40 secondes chacun et séparés par un intervalle de 5 secondes. Des essais ont lieu le premier mercredi de chaque mois à midi. Le signal de fin d'alerte est un son continu de 30 secondes.



## LE BON RÉFLEXE

Vous êtes témoin de l'accident : appelez !  
POMPIERS : 18 ou 112 pour les portables  
POLICE : 17  
SAMU : 15



- Indiquez le lieu précis, nom de rue et numéro, le nombre de victimes et le type de traumatisme
- Donnez les numéros des plaques d'identification de produit et de danger apposées sur le véhicule
- Ne déplacez pas les victimes, sauf incendie
- Ne restez pas dans la zone de dégagement de fumées ou gaz toxiques, éloignez-vous du site

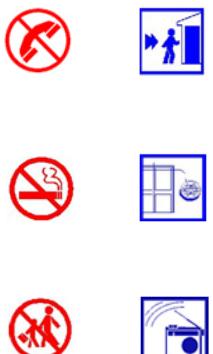
## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### Au moment de l'alerte

- Enfermez-vous dans un bâtiment et calfeutrez les ouvertures, ventilations et aérations
- Stoppez chauffage et ventilation (VMC)
- Ne téléphonez pas
- Ne fumez pas
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Ecoutez la radio pour connaître les consignes. Soyez prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités

### Après l'alerte

- Aérez le local dans lequel vous étiez réfugié
- Consultez un médecin en cas d'irritations
- Changez de vêtements si possible





# LE RISQUE NUCLÉAIRE

Les centrales nucléaires de production d'électricité, peuvent en cas d'événement accidentel grave, présenter des risques d'irradiation et de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

La centrale nucléaire de production d'électricité la plus proche de Châteauneuf-sur-Loire est celle de DAMPIERRE-EN-BURLY (à 30 Km). La Ville de Châteauneuf-sur-Loire est donc située hors de la zone couverte par un Plan Particulier d'Intervention (PPI) correspondant à un rayon de 10 km autour du CNPE de DAMPIERRE.

Châteauneuf-sur-Loire est Commune d'accueil pour les habitants d'Ouzouer-sur-Loire en cas d'accident nucléaire à la centrale de DAMPIERRE. C'est le préfet qui déclenche le PPI. L'espace Florian est Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE) des personnes évacuées avec pour mission, de les recenser avant de les aider à se diriger vers des centres d'hébergement.

Châteauneuf-sur-Loire est également centre de distribution des comprimés d'iode en cas d'accident nucléaire grave pour 9 communes (Châteauneuf, Bouzy-la-Forêt, Châtenoy, Combret, Germigny-des-Prés, Saint-Aignan-des-Gués, Saint-Denis-de-l'Hôtel, Saint-Martin-d'Abbat, Sury-aux-Bois). Le plan de distribution est activé par le Préfet. La distribution se fait sous la responsabilité des pharmaciens. La distribution des comprimés d'iode sera organisée au travers du Plan Communal de Sauvegarde.



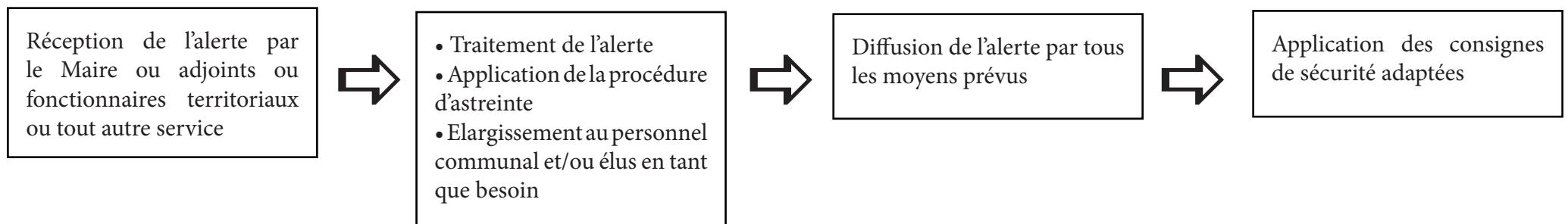
Installée sur 180 hectares en rive droite de la Loire, la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly est située en Région Centre, dans le département du Loiret, à environ 60 km au sud-est d'Orléans et à environ 10 km à l'ouest de Gien. Le site de Dampierre comporte 4 unités de production de 900 mégawatts chacune.



# ORGANISATION MUNICIPALE DE CRISE

La sécurité publique en situation de crise repose en premier lieu sur le Maire au titre de ses pouvoirs de Police. Dans ce cadre, le Maire a la responsabilité de prendre les dispositions nécessaires pour alerter les habitants et de « pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours ... » (article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

## COMMENT FONCTIONNE L'ALERTE ?



La gestion de crise ne s'improvise pas et les réponses dans l'urgence aux situations accidentelles doivent être préparées dans un objectif de sauvegarde préalable des personnes et des biens. C'est pourquoi la Commune a établi son Plan Communal de sauvegarde afin d'assurer l'alerte et l'information des administrés, préserver leur sécurité et protéger au mieux leurs biens et leur environnement face à un évènement. Le PCS répond par ailleurs à une obligation réglementaire suite à l'approbation du plan de prévention du risque inondation de la Loire (PPRI).

A Châteauneuf-sur-Loire, pour donner l'alerte et assurer le déclenchement des opérations, une permanence téléphonique et physique est assurée en continu à la mairie par le Maire ou un adjoint et un fonctionnaire territorial durant la période de crise.

**La population est alertée par des véhicules équipés de porte-voix (Mégaphone), la radio locale (France bleu Orléans et MEGA FM) + TV locale (FR3) et informée de la nature des évènements et des comportements à adopter.**

En cas d'évacuation de personnes, l'Espace Florian serait lieu de regroupement.

Des dispositions sont mises en place pour relayer l'information, l'alerte et pour organiser les secours et l'aide à la population. Ces éléments figurent dans le Plan Communal de Sauvegarde. Un poste de commandement communal, composé d'élus, d'agents communaux, sera constitué pour venir en aide aux habitants en cas d'événements exceptionnels.

Lorsque la gravité de l'évènement le justifie, la direction des opérations de secours relève du Préfet.

# LES CONTACTS UTILES

## EN CAS D'URGENCE :

Sapeurs-pompiers : ..... 18 ou 112  
SAMU : ..... 15  
Gendarmerie nationale : ..... 17  
Brigade de Châteauneuf-sur-Loire : ..... 02 38 46 86 70

## OÙ SE RENSEIGNER POUR EN SAVOIR PLUS :

- Mairie de Châteauneuf-sur-Loire : ..... { 02 38 58 41 18  
mairie@chateauneufsurloire.fr
- Préfecture du Loiret : ..... { 02 38 81 40 00  
www.loiret.pref.gouv.fr
- Conseil général du Loiret : ..... { 02 38 25 45 45  
www.loiret.com
- Conseil Régional du Centre : ..... { 02 38 70 30 30  
www.regioncentre.fr  
www.inondation-loire.fr
- Portail Loire sur les risques d'inondation : ..... { 08 25 15 02 85  
www.vigicrue.ecologie.gouv.fr  
www2.centre.ecologie.gouv.fr/shapi
- Pour connaître le niveau des inondations : ..... { 02 38 49 91 91  
www.centre.developpement-durable.gouv.fr
- DREAL : ..... { 02 38 52 46 46  
www.equipement.gouv.fr
- Direction Départementale des Territoires (DDT) : ..... { 02 38 64 38 38  
www.eptb.loire.fr
- Etablissement Public Loire : ..... www.prim.net
- Ministère de l'environnement : ..... 02 38 52 35 23
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : ..... 04 76 47 73 73  
www.irma.grenoble.com
- Institut des risques majeurs : ..... 0 892 68 02 45  
www.meteofrance.com
- Météo France : .....

## S'INFORMER PAR LA RADIO :

Mega FM : ..... FM 94.  
France bleu Orléans : ..... FM 100.9  
France Inter : ..... FM 99.2  
France Info : ..... FM 105.5  
Vibration : ..... FM 102

